

ASSEMBLÉE NATIONALE
21 mai 2025

FIN DE VIE - (N° 1364)

Commission	
Gouvernement	

SOUS-AMENDEMENT

N ° 2713

présenté par
M. Juvin, M. Bazin, Mme Gruet et M. Hetzel
à l'amendement n° 1722 (Rect) de M. Valletoux

ARTICLE 6

Cet amendement a été déclaré irrecevable après publication en application de l'article 98 du règlement de l'Assemblée nationale.